

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

FERWABA

reçu le 01 SEP. 1988

n°

A traiter par

Kigali, le 01 SEP. 1988

N° 2507 /15.08.01

1.9.88
Non franchi ante

ll

Monsieur le Président de l'équipe
de Football S.T.I.R. F.C.

B.P. 717 KIGALI

Objet: Utilisation du Stade Régional
de NYAMIRAMBO pour les matchs
du Championnat National de
Football.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n° B.B/50.88/
U.M.B. du 4 Juillet 1988 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que le Stade Régional de NYAMIRAMBO revêt un carac-
tère national et doit abriter différentes rencontres sportives, manifestations
culturelles et folkloriques, rassemblements politiques et autres réunions regrou-
pant un grand public. C'est pourquoi je ne peux autoriser la mobilisation dudit
stade pour tous les matchs de votre équipe chaque fois qu'elle serait visitée
au cours du Championnat National de Football saison 1988-1989.

Cependant, comme il était d'usage, le Stade
Régional de NYAMIRAMBO vous sera accordé lorsque votre équipe aura en vue un
match pouvant drainer de nombreux spectateurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à :

✓ - Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

10 Sept
Lt Col BEM.

BAGAN BEM Zéphyre
Secrétaire Général

